CROSS VINEUIL 44EME

SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025
12H00 - 16H30
STADE DE VINEUIL

ATHLÉTISME Loir-et-Cher · CASA JOB · CA VAL DE FRANCE · INTER SPORT · Harmonie mutuelle GROUPE VYV · VINEUIL · LOIR&CHER Notre département

INFOS/ENG/RESULTATS

PROGRAMME

44EME CROSS VINEUIL

SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025

STADE DE VINEUIL

COURSE	HORAIRES	CATEGORIE	PARCOURS	DISTANCE
0	12h00	Régionaux Marche Nordique	Départ+6GB+Arrivée	10 060m
1	13h40	BEF/BEM (2014 - 2013)	Départ+PB+MB+Arrivée	2 600m
2	14h05	MIF/MIM (2012 - 2011)	Départ+MB+GB+Arrivée	3 110m
3	14h30	AS Femmes (CA à MA) Régionaux Sport Adapté	Départ+2GB+Arrivée	3 460m
4	15h00	POF (2016 - 2015)	Départ+PB+Arrivée	1 300m
5	15h20	POM (2016 - 2015)	Départ+PB+Arrivée	1 300m
6	15h40	EA filles et garçons (2019 - 2017)	Départ+Boucle Spéciale+Arrivée	900m
7	16h00	AS Hommes (CA à MA) et Régionaux Sport Adapté	Départ+MB+2GB+Arrivée	4 760m

Engagements pour les licenciés FFA et non licenciés FFA

jusqu'au **mercredi 19 novembre 22h00**.

Informations, parcours, engagements sur le site du club : **http://vineuilsportsathle.fr**

INFOS/ENG/RESULTATS

PARCOURS

SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025

STADE DE VINEUIL

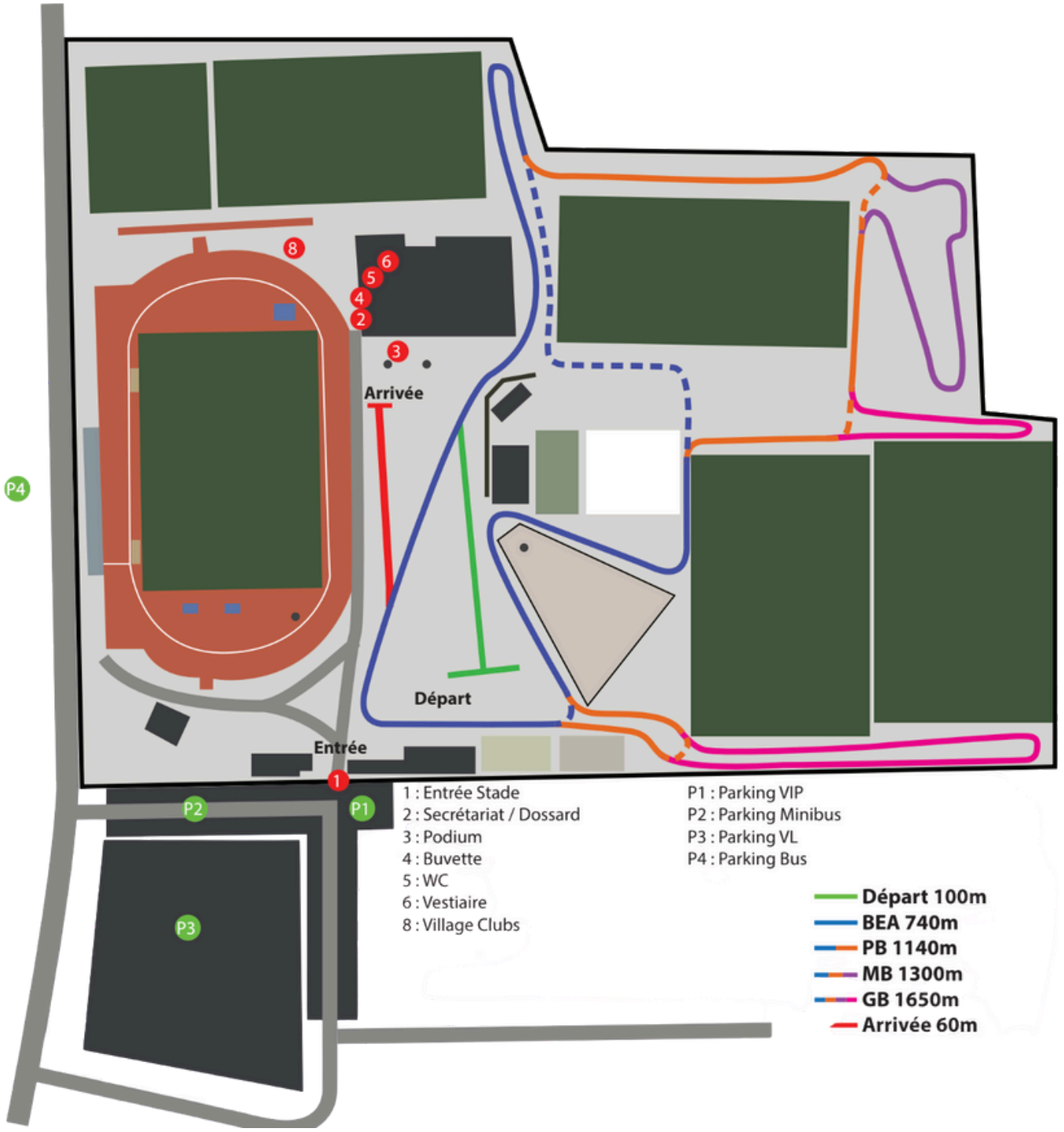

INFORMATIONS GENERALES

SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025 - STADE DE VINEUIL

ENGAGEMENTS

Clubs FFA et/ou individuels licenciés FFA (EA à MASTERS)

Engagements UNIQUEMENT via ce module d'engagement

Date limite d'engagement : MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 à 22h00

Droits d'engagements :

- Gratuit pour les EA & PO
- 5€/athlète jusqu'à 10 athlètes puis 60€/club quel que soit le nombre d'athlètes par club
- Engagements tardifs sur place : 20€/athlète

Règlement à réaliser lors du retrait des dossards.

Retrait des dossards : une heure avant l'épreuve concernée.

Individuels et/ou clubs NON LICENCIES FFA :

Engagements UNIQUEMENT via ce module d'engagement

Date limite d'engagement : MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 à 22h00

Droits d'engagements :

- Gratuit pour les EA & PO (nés entre 2019 et 2015)
- 7€/athlète jusqu'à 10 athlètes puis 70€/club quel que soit le nombre d'athlètes par club
- Engagements tardifs sur place : 20€/athlète

Règlement à réaliser lors du retrait des dossards

Pour les clubs non affiliés FFA souhaitant faire un engagement groupé, merci d'envoyer un mail au club via la rubrique Contacts.

Retrait des dossards : une heure avant l'épreuve concernée.

VILLAGE CLUBS / TENTES

Il sera situé le long de la piste d'athlétisme, sur la partie bitumée entre l'entrée du stade et la zone de retrait des dossard (voir le plan du parcours). Idéalement placé entre le départ et l'arrivée, il permettra d'être au plus près des courses. Pensez à prendre sangles et contre-poids pour le montage de vos barnums pour les sécuriser

MÉDAILLES/RECOMPENSES

Ecole d'athlétisme : pas de classement, récompenses à tous

Poussin/Benjamins/Minimes : les 5 premières et 5 premiers

AS Féminines et Masculins : les 3 premiers des catégories U18 et 20 et les 3 premiers au scratch toutes catégories avec pour prime : 1ère : 100€ + panier garni / 2ème : 70€ / 3ème : 50€

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE CODE DU SPORT

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L-231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- Titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme
- Ou titulaires d'une Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition
- Ou titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon
- Ou titulaires d'une Licence délivrée par l'UNSS, l'UGSEL ou FFSU et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive,
- Ou pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.